

**RÉPONSE DE SCGM À UNE DEMANDE D'INFORMATION**

**Origine :** Demande écrite de renseignements – série no 2  
en date du 11 novembre 1999

**Demandeur :** FACEF et ARC

---

**Question 18 Référence : SCGM-5, document #1, p. 5**

Veillez indiquer si les études réalisées et la participation aux comités de travail tel que mentionné à la page 6 et pour lesquels un montant de 88,409\$ a été dépensé sur un budget total de 400,000\$, ont permis à la SCGM de mieux se positionner face aux changements majeurs qui se produisent sur le marché nord-américain et de planifier un portefeuille d'approvisionnement plus diversifié. Expliquer.

---

**Réponse :**

Les études réalisées et la participation aux différents comités de travail ont permis à la Société d'être informée des changements majeurs qui se produisent actuellement dans l'industrie gazière, tant au niveau du transport que du volume accru des transactions qui s'effectueront aux différents points d'interconnexion des pipelines dont Dawn et Chicago.

Une meilleure connaissance et une compréhension approfondie du contexte énergétique gazier, place SCGM dans une position plus éclairée pour négocier les contrats d'entreposage arrivant à échéance à moyen terme et pour faire des choix plus judicieux au niveau du transport et de l'entreposage à plus long terme.

En effet, ceci permet à la Société, à l'intérieur d'un processus continu, d'élaborer des scénarios d'approvisionnement dans le cadre desquels il existe une plus grande diversification géographique des points de réception de la marchandise et un calendrier d'échéances des contrats de transport et d'entreposage lui permettant de saisir les opportunités d'approvisionnement s'offrant sur les marchés secondaires et de bénéficier des prix du gaz aux points où celui-ci est le moins dispendieux.

On ne doit pas perdre de vue que les coûts affectés aux clients sont la somme des frais associés au transport, à l'équilibrage des volumes et à la marchandise et non uniquement à un seul des trois facteurs. C'est pourquoi la Société doit être renseignée tant au niveau du transport et de l'entreposage qu'au niveau des prix de la marchandise.